



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/12/2023

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Budget annexe service public de la petite enfance – exercice 2023 – Admission en non-valeur

Délibération n° 23 12 20

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Alain Michellis, Mesdames Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Donadey, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nicole Colombo, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Monsieur Serge Castan

Absent : Monsieur Michel Lottier

Monsieur Serge Castan a été nommé secrétaire de séance

Considérant que lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuites, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues ou lorsque les créances sont éteintes, il est fondé à demander à la collectivité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées,

Considérant que cette procédure correspond à un apurement comptable se traduisant par une charge aux comptes 6541 et 6542 du budget communautaire,

Vu le budget annexe SPPE de la Communauté de Communes pour les exercices 2013, 2014, 2022,

Vu les états de non-valeurs produits par le comptable public,

Monsieur Francis TUJAGUE, 1er vice-président chargé des finances, propose de procéder sur le budget annexe du service public de la petite enfance :

- à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables par l'émission d'un mandat de 907,98 € au compte 6541.
- à l'admission en non-valeur des créances éteintes par l'émission d'un mandat de 86,10 € au compte 6542.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget annexe du service public de la petite enfance par l'émission d'un mandat de 907,98 € au compte 6541.
- **Autorise** l'admission en non-valeur des créances éteintes sur le budget annexe du service public de la petite enfance par l'émission d'un mandat de 86,10 € au compte 6542.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

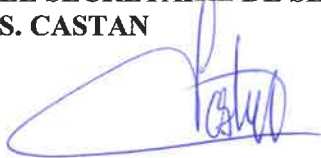
Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
S. CASTAN



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES BAINS
65015 RD 234
06400 BLANCSABON
06 43 81 06 43